

Alberta fut chargé de préparer un rapport préliminaire sur la situation. Une étude conjointe fut entreprise par la suite en vue de déterminer les mesures correctrices qui pourraient être appliquées. Il est à prévoir que d'autres programmes intégrés d'aménagement des eaux seront exécutés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux ailleurs au Canada; l'étude du bassin de la rivière Churchill est notamment prévue pour 1973.

D'autres exemples qui illustrent la collaboration fédérale-provinciale dans ce domaine sont la Commission des eaux des provinces des Prairies qui répartit l'eau entre les trois provinces, la Commission consultative conjointe du fleuve Fraser qui fait fonction d'organe conseil dans le cadre du programme de lutte contre la menace d'inondation du bassin du Fraser, et la Commission du bassin du Nelson-Saskatchewan qui a terminé en 1972 une importante étude sur les disponibilités en eau. Il existe également des ententes fédérales-provinciales pour la protection et l'utilisation d'autres ressources renouvelables.

On peut citer, à titre d'exemple, des programmes d'envergure actuellement en cours qui donnent une idée de la préoccupation du gouvernement fédéral pour l'environnement. Le 31 août 1970, les gouvernements du Canada et du Manitoba signaient un important accord d'étude sur l'intégration de projets d'aménagement. Le but de cet accord est de déterminer les effets sur l'environnement du changement de niveau du lac Winnipeg et de débit des eaux de la Churchill et du Nelson que provoquerait l'exploitation des ressources hydro-électriques du centre-nord du Manitoba. Un autre programme du même genre, entrepris en collaboration avec le Québec, consiste en une évaluation des effets que pourrait avoir sur l'environnement l'exécution d'un vaste projet d'aménagement des ressources hydro-électriques et autres dans le bassin hydrographique du sud de la baie James. On évalue actuellement les effets écologiques que pourraient entraîner la construction et l'exploitation d'un important oléoduc ou gazoduc et des installations connexes depuis l'Arctique jusqu'au Canada central. Les résultats de ces programmes d'étude seront pris en compte dans l'élaboration des projets d'aménagement.

Des programmes de recherche ont été mis au point en collaboration avec l'industrie et d'autres organismes pour réduire la pollution de l'eau causée par les usines de pâtes et papiers. Les contrats ont été adjugés à l'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers, Pointe-Claire (Qué.), au Conseil de recherches de la Colombie-Britannique, Vancouver (C.-B.), à Domtar Limitée, Cornwall (Ont.), à MacMillan Bloedel Research Ltd., Vancouver (C.-B.) et au Conseil de recherches et d'études sur la productivité du Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.).

1.5.3 Programmes internationaux

Le Canada doit travailler en collaboration avec d'autres pays à la réalisation de nombreux objectifs importants en matière d'écologie et de ressources. Voici quelques-uns des organes internationaux qui s'occupent de ces questions et au sein desquels le Canada est représenté.

La *Commission mixte internationale* aide le Canada et les États-Unis à exécuter les dispositions du Traité de 1909 sur les eaux limitrophes. Elle est composée de six commissaires, dont trois sont nommés par le président des États-Unis et les trois autres par le gouvernement du Canada. En vertu du Traité, les projets d'utilisation, de retenue et de dérivation des eaux limitrophes et, dans certains cas, des cours d'eau qui traversent la frontière canado-américaine, doivent être approuvés par la Commission.

En outre, la Commission est chargée par les gouvernements des deux pays d'étudier d'autres questions d'intérêt commun et de soumettre des rapports. Ainsi, ces dernières années, elle a reçu un certain nombre de demandes d'étude des problèmes de la pollution de l'eau et de l'air. Son activité s'exerce en grande partie sous l'égide de diverses commissions consultatives, qui s'occupent ordinairement d'un domaine particulier ou qui ont des fonctions déterminées. Elles font rapport à la Commission qui rédige les rapports définitifs et recommande des mesures pertinentes.

Après plusieurs années de recherches effectuées par ses commissions consultatives pour le lac Érié et pour le lac Ontario - fleuve Saint-Laurent, la Commission a présenté en 1971 son rapport final sur la pollution des eaux des Grands Lacs inférieurs et de la section internationale du fleuve Saint-Laurent. Ce rapport devait mener à la conclusion d'un accord canado-américain sur la qualité des eaux des Grands Lacs signé à Ottawa en avril 1972 par le premier ministre Trudeau et le président Nixon. L'accord contient un ensemble d'objectifs concernant la qualité de l'eau, objectifs que les deux pays sont convenus d'atteindre dans les délais fixés, en appliquant des programmes de contrôle de la pollution dans les Grands Lacs. Il est prévu que la Commission mixte internationale surveillera les progrès de chaque pays en ce